



## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 5 août 2019 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Carl Croteau.

Étaient présents aux délibérations Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

- |                  |                    |
|------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté     | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau    |
| 3- Vacant        | 6-                 |

Madame Jessika Lacombe est absente.

Monsieur Claude Blais est absent.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

**NO-19-110**

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA SÉANCE DU 5 AOÛT 2019**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Considérant** l'absence de la mairesse Madame Jessika Lacombe ainsi que du maire suppléant, Monsieur Claude Blais, les membres du conseil présents nomment Monsieur Carl Croteau, conseiller au poste no 5 comme maire suppléant pour présider la séance du 5 août 2019.

ADOPTÉE

**NO-19-111**

**LECTURE DE L'ORDRE  
DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 5 août 2019 tel que lu par Monsieur Carl Croteau, maire suppléant et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Adoption du règlement numéro 381 concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile
5. Plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux en cas de sinistre - Mandat pour Monsieur Serge Morin, consultant en sécurité civile
6. Nomination d'un maire suppléant
7. Colloque annuel-ADMQ
8. Démission de monsieur Claude Pelletier
9. Mandat pour Dominic Paradis, inspecteur en bâtiment et en environnement
10. Déchiquetage- Gestion des documents
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de question(s)
14. Levée de la séance

Que le point «Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-19-112**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Attendu que** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

**En conséquence**, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 telles que

lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-19-113**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET DE  
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juillet 2019 totalisant 79 816.47\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 27 à 30 totalisant 14 260.18\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	3 880.10\$
Voirie	52 980.95\$
Eau potable	1 036.50\$
Déchets domestiques	6 627.87\$
Terrain de jeux	1 821.16\$
Tour glissade	1 579.60\$
Entretien pelouse	639.09\$
Remises fédérales et provinciales	5 010.37\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de juillet 2019.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et du maire suppléant, Monsieur Carl Croteau, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-19-114**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 381 CONCERNANT  
LES DROITS EXIGIBLES ET  
LA RÉMUNÉRATION DU CÉLÉBRANT  
POUR LA CÉLÉBRATION D'UN  
MARIAGE CIVIL OU D'UNE  
UNION CIVILE**

**Considérant** que le Conseil juge nécessaire de réglementer le tarif des frais judiciaires-Mariage civil et union civile;

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

**En conséquence,**

**Il est proposé par :** ROCK CÔTÉ

**Appuyé par :** ANDRÉ MERCIER

**Et résolu à l'unanimité des conseillers** que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 381 concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

ADOPTÉE

**NO-19-115**

**PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE,  
DES PROCÉDURES D'ALERTE  
ET DE MOBILISATION ET  
LES MOYENS DE SECOURS  
MINIMAUX EN CAS DE SINISTRE  
MANDAT POUR  
MONSIEUR SERGE MORIN,  
CONSULTANT EN SÉCURITÉ CIVILE**

**Considérant** que la Loi sur la sécurité civile prévoit qu'avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile qui la lie, toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre que peut déterminer le ministre par un règlement;

**Considérant** que le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique , le 20 avril 2018;

**Considérant** qu'une demande d'aide financière a été présentée et reçue d'un montant de 10 000\$ de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'où vient le programme ;

**Considérant** que la municipalité s'engage à investir au moins 2 000\$ en fonds ou en coûts au projet;

**En conséquence,**

**Il est proposé par :** PATRICIA DUBOIS

**Appuyé par : ANDRÉ MERCIER**

**Et résolu à l'unanimité des conseillers**, que les membres de ce conseil mandatent Monsieur Serge Morin, consultant en sécurité civile, pour la rédaction et l'élaboration d'un plan complet de sécurité civile exigé par la Loi selon les ressources et les capacités de la municipalité et incluant les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, édicté par le ministre de la Sécurité publique en vigueur le 9 novembre 2019. au montant de 9 020\$ ( Grand total conception du plan de sécurité civile avec guides simplifiés)

ADOPTÉE

**NO-19-116                                  NOMINATION D'UN  
    MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYE PAR : PATRICIA DUBOIS  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Monsieur Carl Croteau, comme maire suppléant, pour les mois de septembre, octobre et novembre, décembre 2019

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Monsieur Carl Croteau pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2019.

ADOPTÉE

**NO-19-117                                  COLLOQUE ANNUEL-  
    ADMQ**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS  
APPUYE PAR : ANDRÉ MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la directrice générale assiste au Colloque annuel de zone qui se tiendra le 12 septembre 2019 au Manoir du Lac William, 3180, rue Principale, Saint-Ferdinand, Qc, au montant de 100.00\$ tous les frais de déplacement payés par la municipalité.

ADOPTÉE

**NO-19-118**

**DÉMISSION DE MONSIEUR  
CLAUDE PELLETIER**

Le Conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Claude Pelletier, inspecteur en bâtiment et en environnement en date du 4 juillet 2019 avec un préavis de deux (2) semaines, suivant la réception de cette lettre de démission.

**NO-19-119**

**MANDAT POUR  
MONSIEUR DOMINIC PARADIS  
INSPECTEUR EN BÂTIMENT  
ET EN ENVIRONNEMENT**

**Considérant** la démission de Monsieur Claude Pelletier, inspecteur en bâtiment et en environnement;

**Considérant** que la Municipalité est responsable de l'émission de différents permis relatifs à la zone agricole et urbaine « construction, rénovation, démolition, traitement des eaux usées, captage d'eau souterraine, travaux d'application concernant la protection de la rive, le littoral, la plaine inondable, demande d'autorisation, de déclaration CPTAQ, etc.»

**En conséquence**

**Il est proposé par** : ROCK CÔTÉ

**Appuyé par** : ANDRÉ MERCIER

**Et résolu à l'unanimité des conseillers**, de mandater Monsieur Dominic Paradis comme inspecteur en bâtiment et en environnement selon l'entente intervenue avec le conseil municipal.

ADOPTÉE

**NO-19-120**

**DÉCHIQUETAGE-  
GESTION DES DOCUMENTS**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite au mandat du Centre d'archives de la région de Thetford pour effectuer la gestion documentaire des documents actifs, semi-actifs et inactifs, les membres de ce

conseil mandatent «Déchiquetage De Beauce» pour détruire confidentiellement les documents inactifs au montant de 700.78\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**NO-19-121**                                  **CORRESPONDANCE**

Aucune

**NO-19-122**                                  **VARIA**

Le scrutin pour les élections partielles pour combler le poste de conseiller (ère) numéro 3 se tiendra dimanche, le 29 septembre 2019.

Le premier jour pour recevoir une déclaration de candidature sera le lundi, 19 août 2019 aux heures qui seront indiquées sur l’avis public d’élection.

Le dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature sera le vendredi 30 août 2019 de 9h à 16h30.

Si le 30 août 2019, il n’y a pas d’opposition, la personne sera proclamée et assermentée. Sinon, ce sera les procédures qui suivront leur cours pour le bureau de révision, vote par anticipation et scrutin.

**NO-19-123**                                  **PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-19-124**                                  **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 26.

ADOPTÉE

---

Carl Croteau  
Maire suppléant

---

Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.